

# COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal*

**du 02 Juin 2009**

L'an deux mil neuf, le deux Juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

**Etaient présents** : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Mme Martine BONTEMPS, MM. Thierry DENEUVE, Yves LE GRANVALET, Bernard VANDENBERGHE, Mmes Roselyne GOËNSE, Martine AUGUSTE, MM. Jérôme GAUCHET, Daniel PATROLIN, Gérald TACHENON, Mme Maryvonne LAVAIRE, M. René LAVAIRE.

**Etaient absents excusés avec pouvoir** : Mme Thérèse DELHAYE (pouvoir à Mme Martine BONTEMPS) M. Bernard LESSERTISSEUR (pouvoir à Mme Maryvonne LAVAIRE).

**Etaient absents excusés** : MM. Thierry FAGARD et Jacky DELFOSSE.

**Secrétaire de séance** : M. René LAVAIRE.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou corrections à apporter au compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2009.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 Avril 2009 n'appelant aucune observation, est approuvé et signé des membres présents.

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour :

- L'inversion des points 2 et 3
- Que le point 11 de l'ordre du jour "Assurance Dommages Ouvrages pour le Clos Moreau" soit reporté à un prochain conseil et demande de mettre à sa place en point 11 : "Ecole Numérique Rurale".

Accepté à l'unanimité.

## **1. Expropriation pour trottoir rue de Liancourt.**

Monsieur le Maire informe de la division de la parcelle AC 38 "Les Rauloirs Nord" rue de Liancourt.

L'opportunité s'offre à la commune de continuer la mise en sécurité de l'accès à la salle polyvalente, par préemption, en application de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme.

L'alignement de la clôture se ferait jusqu'au pavillon sis 2 rue du Marin sur une bande de 3 mètres de large pour aménager un trottoir.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer une procédure de préemption pour cette réserve foncière qui permet la mise en place d'un trottoir.

## **2. Achat d'une bande de terrain le long de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire, suite à la mise en vente des terrains rue de Liancourt, émet le souhait pour la commune d'acheter une bande de terrain jouxtant la propriété communale où est implantée la salle polyvalente.

L'achat d'une bande d'environ 20m<sup>2</sup> permettrait de faire le tour de la salle polyvalente afin d'assurer la sécurité et l'entretien du bâtiment dans de meilleures conditions.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'acquisition et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure

pour l'achat d'une bande auprès des nouveaux propriétaires de la parcelle qui jouxte la propriété communale (espace Maurice Guerlin).

### **3.Choix du géomètre pour bornage.**

Monsieur le Maire, explique que pour la mise en forme des points ci-dessus développé, il est nécessaire de faire effectuer le bornage des nouvelles limites de l'emprise de la rue de Liancourt et le long de la salle polyvalente.

Le Cabinet AEBY, Géomètre-Expert de Creil, a établi un devis d'un montant de 478,40€ TTC. Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par le Cabinet AEBY.

### **4.Déclaration d'Utilité Publique pour le Parking "Les Eraines"**

Monsieur le Maire rappelle que cela fait de nombreuses années, que la commune tente d'acquérir les terrains sis à proximité du groupe scolaire et du parking "Les Eraines" pour accès à la plaine de jeux et au futur groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe que la majorité des consorts Bourbier est favorable pour vendre à la commune les parcelles AC 654 et 655.

Seul le propriétaire de la parcelle AC 657 ne veut pas vendre.

Monsieur le Maire explique qu'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique est nécessaire pour un accès sécurisé au groupe scolaire, au périscolaire et aux futurs aménagements.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure d'expropriation.

### **5.Compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).**

Monsieur le Maire rappelle que les habitations qui ne peuvent être raccordées pour raisons techniques dues à leur situation géographique, au réseau collectif assainissement doivent avoir leur propre système autonome.

La vérification et le contrôle des systèmes autonomes seront délégués à la communauté de communes des pays d'Oise et d'halatte.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place d'une procédure de délégation.

### **6.Compétence Cinéma.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Roselyne GOËNSE et Monsieur Bernard VANDENBERGHE, qui expliquent qu'il y a la possibilité d'élargir la compétence culturelle de la CCPOH au cinéma "Le Palace" de Pont Ste Maxence.

Après un large débat, Monsieur le Maire propose de passer au vote qui s'effectue comme suit :

Contre : 15 ; Pour : 1 (M. LE GRANVALET) et Abstention : 1 (M. DENEUVE)

A la majorité, l'ensemble des conseillers est contre l'élargissement de la compétence de la CCPOH au Cinéma.

### **7.Désignation du coordonateur communal pour le recensement de la population 2010.**

Monsieur le Maire rappelle la prochaine réalisation du recensement de la population de notre commune entre le 21 janvier et le 20 février 2010.

Pour la préparation et le bon déroulement de la collecte, il y a lieu de nommer un coordonateur communal.

Madame Maryvonne LAVAIRE propose sa candidature et est désignée à l'unanimité.

### **8. Remboursement d'une avance par espèces.**

Monsieur le Maire fait part de l'avance effectuée par espèces le 02 mai 2009, par Madame DUBUIS, bénévole à la bibliothèque municipale, pour l'achat d'un tampon pour la bibliothèque.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder au remboursement de la somme avancée sur présentation des justificatifs pour un montant de 43,00 Euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise ce remboursement par mandat administratif au bénéfice de Mme Yvette DUBUIS, d'un montant de 43,00€, correspondant à la facture acquittée.

### **9. Autorisation d'acquisition d'un bien laissé sans maître.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard VANDENBERGHE qui indique qu'un terrain situé rue du Moulin de Roc cadastré AC n°140, laissée à l'abandon faute d'héritier, peut faire l'objet d'un transfert de propriété au bénéfice de la commune.

Le conseil municipal est appelé à statuer sur l'autorisation donnée au Maire pour effectuer les démarches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer les démarches pour l'acquisition de cette parcelle.

### **10. Tirage au sort des jurés d'assise pour 2010.**

Monsieur le Maire rappelle la procédure pour le choix de trois électeurs de la commune susceptibles d'être jurés. Le plus jeune Conseiller Municipal présent effectue par tirage au sort cette sélection. L'âge des citoyens retenus doit être compris entre 23 et 75 ans.

Ont été tirés au sort pour 2010 :

N° 3 Mme AGRY épouse SOENEN Dominique

N° 1283 Mme ZONARD Veuve FEE Renée

N° 1317 M. GUERIN Vincent

### **11. Ecole Numérique Rurale.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BACOT.

Celui fait part du projet d'école numérique rurale qui consiste à favoriser l'achat de matériel informatique pour les communes rurales.

Il consiste pour notre commune à acquérir un équipement composé d'un tableur numérique, un vidéo projecteur, un meuble de rangement et de portables pour un montant d'environ 11.640€ HT subventionné à 80% de 9.000,00€. Il est prévu 6 heures de formation pour l'enseignante référente.

Cette solution se substituerait au budget communal qui prévoit l'acquisition de 2 ordinateurs par an.

Monsieur LE GRANVALET attire l'attention sur les garanties et la maintenance du matériel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire candidature auprès de l'Inspection Académique de l'Oise, sans désigner de fournisseur.

### **Questions Diverses.**

- Monsieur le Maire informe du passage de la Ronde de l'Oise sur le territoire de notre commune le samedi 13 juin 2009. La gendarmerie nationale demande, pour cette occasion, des bénévoles pour réguler la circulation aux intersections des rues du Marin, des Dames, des Buissons et Jean Beau avec le CD 209.

Monsieur PATROLIN est chargé de recruter les bénévoles nécessaire.

- Monsieur GAUCHET demande un point sur l'avancement des travaux des services techniques.

Monsieur NOWINSKI fait un compte rendu et annonce la fin des travaux pour fin juin, début juillet. Il indique aux membres du conseil que la mise en enrobé de l'entrée des lieux se fera le jeudi 04 juin.

Monsieur BACOT pose la question suivante : si le trottoir est revu, le sens unique de la rue du chemin de roc est-il remis en question ?

Monsieur NOWINSKI et Monsieur le Maire répondent que non, et que si tel était le cas, il faudrait, compte tenu des feux tricolores de l'école, mettre un feu pour la rue du chemin de roc.

- Monsieur DENEUVE se fait le porte parole des usagers du parking "Les Eraines" et rapporte les compliments qui lui ont été adressés.

- Monsieur le maire fait un bref compte rendu de la rencontre avec Messieurs VANTOMME et MENN lors d'une réunion à Sacy le Petit et explique que l'enfouissement des réseaux jugé trop onéreux par le Conseil Général est remplacé par le renforcement aérien. Si les communes souhaitent malgré tout l'enfouissement, elles peuvent le faire, mais à leur charge.

- Monsieur LE GRANVALET demande quels sont les bâtiments communaux qui ont souffert de l'averse de grêlons du 25 mai dernier.

Monsieur NOWINSKI lui confirme que les différents bâtiments ont été touchés et pour certains gravement.

A ce sujet M. DENEUVE demande si la franchise s'applique par bâtiment ou globalement. Madame BONTEMPS lui répond que la franchise englobe tous les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire le dénombre les faits et actions menés depuis le 26 mai au matin, et entre autre la demande de reconnaissance pour la commune de l'état de catastrophe naturelle faite auprès de la Préfecture.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et cinquante minutes.

Le Maire.